

L'entrée par la passe ou alors ?

C'est à partir de mon expérience concernant la passe et ma demande d'entrer à l'ECF que je me propose de revenir au débat concernant la sélection des membres dans une Ecole de psychanalyse. Il me semble que le moment est propice pour nous poser ces questions préliminaires à la création d'une Ecole.

Je me suis présentée au dispositif de la passe en janvier 1996, et la réponse du cartel a été qu'il manquait d'éléments pour conclure. J'ai alors demandé à rencontrer la plus-une du cartel A, qui m'a donné la raison pour laquelle je n'avais pas été nommée membre de l'Ecole : il s'agissait d'un témoignage qui était au-delà de celui qui correspondait à une entrée, et en deçà de celui qui était attendu pour une nomination en tant qu'AE. Ma passe aurait été effectuée ou trop tôt ou trop tard, a-t-elle ajouté, trop tôt pour être nommée AE, trop tard pour être nommée membre. Elle me fit remarquer qu'elle-même avait dû convaincre d'autres membres du cartel qui n'étaient pas tous d'accord avec son point de vue.

Dans un premier temps, je n'ai pu cacher ma surprise concernant la logique de cette réponse : en effet pourquoi, alors que mon témoignage est considéré comme étant au-delà de ce qui est attendu pour une entrée à l'Ecole, ne se conclut-il pas par une entrée ? Entre nous soit dit, cela veut dire que plus le temps passe, plus il est trop tard, et moins il est possible d'être nommé membre un jour !

Au-delà de l'interrogation sur la logique d'un tel argument, j'ai répondu que je considérais pourtant que c'était le moment juste pour rendre compte de l'articulation entre ce que j'avais traversé dans mon analyse et l'incidence sur ma position comme analyste dans ma pratique. Mon argument concernait même un point particulier qui était de donner une première conclusion à l'horreur de savoir, conclusion qui aurait été incomplète plus tôt. J'ai donc insisté sur le fait que la réponse du cartel ne me paraissait pas donner une mesure juste à mon témoignage. Ce à quoi elle me répondit qu'il n'aurait pas été juste non plus de me nommer membre, dans le sens où il n'y avait pas de « commune mesure » – ce sont ses termes – entre ma passe et celle des membres récemment nommés, puisque j'étais au-delà.

Un troisième élément me fut livré plus tard dans l'entretien : en ne me nommant pas membre de l'Ecole, je serais poussée à faire une deuxième passe, celle en vue d'être nommée AE, et cela pour « éviter que je ne me repose sur mes lauriers ». Alors, finalement, on peut à la fois être au-delà de la passe à l'entrée, et s'être jusque-là reposée sur ses lauriers ? Le repos peut donc conduire au-delà ?

Là encore, la particularité de ma passe n'était pas davantage tenue en compte, puisque les signifiants concernant mon expérience analytique étaient même à l'opposé de me reposer. Ce qui m'était avancé, c'était un principe, cette fois-ci pédagogique, comme le maître peut dire à son élève à l'école qu'il se repose sur ses lauriers, face à l'examen final, qui serait là, en l'occurrence, la nomination d'AE. La passe était donc inscrite dans la dimension imaginaire du maître à l'esclave, pourrait-on dire, selon une injonction qui était, après tout, paradoxale : « un peu plus de travail encore, puisque tu es au-delà de ceux qui ont moins travaillé » !

Il faut remarquer que l'élément prégnant de la réponse de la plus-une était le facteur temps, comme l'indiquaient le « trop tôt/trop tard », l'« au-delà/en deçà », le « repos ». Elle me demanda aussi, avec compassion : « finalement, cette passe, elle ne vous a pas fait perdre trop de temps ? » Elle utilisa un élément de mon témoignage, pour faire une association, qui était de son cru, à savoir la mi-temps, me demandant : « pourquoi avez-vous besoin d'une mi-temps ? »

Là encore, ce n'était pas le réel de mon témoignage qui était en jeu, mais au contraire l'épaisseur de l'objet temps, et même celle de l'objet phallique, celui d'un match de foot, objet phallique dont elle était peut-être embarrassée à cette époque. D'ailleurs, en utilisant ma passe, avec qui prenait-elle sa mesure, commune ou non, pour marquer les buts ? Qui avait manié le temps de façon erronée au point de me faire perdre mon temps ? Evidemment c'était mon analyste, qui commençait à cette époque à être remise en question. L'enjeu du match était sans doute d'importance pour la plus-une qui donnerait ainsi du poids à sa propre mesure, en tentant de réduire celui d'un double imaginaire. Rappelons que nous étions à l'époque en juin 1996. La réponse qui m'a été donnée se situait donc dans un contexte politique bien précis.

De quel côté peut-on situer la réponse qui m'a été donnée ? Il me semble qu'à chaque fois que je me réfèrais au savoir inconscient ou à mon parcours analytique, il m'était avancé un autre savoir situé du côté du signifiant-maître et d'un rapport identificatoire, réglé par la mesure, avec l'autre imaginaire. De plus, sous les trompeuses ombres de ses contradictions, c'est la vérité toute qui m'était exposée : la commune mesure, c'est-à-dire la norme mâle du « pour tous » opposée à la singularité d'une passe.

Quant à l'épaisseur qui a été donnée au temps de ma passe – rappelons à ce propos une des Journées d'Automne intitulée *Le temps fait symptôme* – on peut opposer le temps que Lacan lui-même donnait à la passe, à savoir celle « où l'acte pourrait se saisir dans le temps qu'il se produit »¹ ou encore « le témoignage [...] du vif même de leur propre passé »². C'est pourquoi d'ailleurs Lacan, à l'occasion, a pu évoquer l'éclair comme le temps propre à la passe. J'ajouterai que si le refus de nomination comme membre avait pour but de me préparer à la passe en vue d'être nommée AE, comme il me l'a été dit, de quelle épaisseur de temps serait constituée cette deuxième passe !

Alors que le temps d'une passe, me semble-t-il, s'entrevoit à un moment précis de l'analyse, et ne peut se calculer d'avance, il fait partie de l'impossible qui se démontre.

Laissons-là le témoignage de ma passe. Qu'ai-je fait ensuite ? J'ai tout d'abord envoyé, en fin d'année 1996, une lettre brève au secrétariat du Collège de la passe, pour lui faire part de mon étonnement quant à la logique de la réponse, lettre qui a été lue lors d'un débat du Collège.

¹ "Discours à l'EFPP", Scilicet 2/3, p.15

² "Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'Ecole", Scilicet 1, p. 27

J'ai également renouvelé ma demande d'entrée à l'Ecole auprès du Directeur de l'Ecole à l'époque, et je n'ai pas eu de réponse de sa part, ni été convoquée par le membre du Conseil qui était à ce moment-là délégué aux admissions.

C'est en avril 1998, donc plus de deux ans après mon témoignage, que je reçus un appel téléphonique de la déléguée aux admissions alors en fonction, me demandant si ma candidature à l'Ecole était toujours d'actualité, ce à quoi je répondis oui. Nous nous sommes rencontrées quelques jours plus tard, je lui ai alors fait part de la réponse du cartel de la passe, qu'elle connaissait, me dit-elle, et de mon désir d'entrer à l'Ecole. Je lui transmis mon parcours au sein du Champ freudien depuis 1983, avec des interventions et des articles effectués en France et à l'étranger, une thèse du Département et un enseignement à Paris VIII ainsi qu'au Collège freudien.

D'ailleurs, pour reprendre l'expression de la plus-une, m'étais-je durant ce temps reposée sur mes lauriers ? Malgré mes titres et travaux, la déléguée aux admissions me déclara que « malheureusement » c'étaient les entrées par la passe qui étaient privilégiées. L'entretien se fit sur le ton de la feinte obscène d'un « ravie de vous rencontrer... je ferai tout pour... je vous promets... malheureusement... mais il ne faut surtout pas se décourager... », ajoutant que, pour toute réponse positive ou négative, elle m'appellerait. Evidemment elle ne m'a pas appelée, et ce n'est que bien plus tard que je reçus une lettre de sa part m'annonçant une réponse négative, ajoutant que je pouvais la joindre, ce que je n'ai pas fait. D'ailleurs, si je l'avais contactée que m'aurait-elle répondu ? Qu'une fois de plus, j'étais au-delà ? Ou que l'enjeu était encore politique ?

Je voudrais à présent quitter mon expérience pour ouvrir le débat sur l'utilité ou non de l'entrée par la passe. Je commencerai par une première question : de quels membres peut être constituée une Ecole de psychanalyse ? J'ai essayé de décliner les possibilités suivantes :

- Il y aurait une solution extrême qui, tenant compte de la *Note italienne*, serait une Ecole composée uniquement d'AE. Cela revient à dire qu'il s'agirait d'une Ecole de quelques membres qui resteraient de façon transitoire et que les autres buts évoqués par Lacan dans l'*Acte de fondation* de 1964 seraient négligés, je pense par exemple à l'expression de Lacan, à savoir le « devoir » de la psychanalyse « qui lui revient en notre monde »³.

- On pourrait concevoir un autre mode d'entrée à l'Ecole, qui n'a rien à voir avec le précédent et qui serait par titres et travaux, dans le cadre d'une commission. L'inconvénient est peut-être de se priver d'un gain de savoir, celui du témoignage à partir de l'expérience de son analyse. Ce serait faire l'impasse me semble-t-il dans le choix des membres, sur une logique qui est celle de croire à l'inconscient.

- Si on envisage l'entrée par le biais de l'exposé de son propre cas devant une commission voire un jury, il me semble qu'il y a un inconvénient que Lacan avait évoqué concernant

³ Acte de Fondation (1964)

Freud en relation avec Fliess, à savoir « être passeur de son expérience »⁴. Autrement dit, dans cette perspective, on plaiderait son cas devant un jury. Mais de mon point de vue, on ne résout pas, dans ce dispositif, ce que Lacan dénonce comme la « cooptation de sages »⁵.

- Finalement, n'y aurait-il pas encore une autre solution, à savoir l'entrée par titres et travaux, en ajoutant pour ceux qui le souhaitent l'entrée par la passe ?

Lors d'une soirée des Forums, Marc Strauss avait fait remarquer qu'il n'y avait pas eu jusque-là d'élaboration de critères concernant l'entrée par la passe. N'aurait-on pas intérêt à faire cette analyse qui n'a pas eu lieu pour pouvoir ensuite déterminer la nécessité de la passe pour entrer dans une Ecole ? Des points de réflexion me sont apparus.

- *Passe et institution*

A Rennes, il a été noté que la passe à l'entrée se situait du point de vue de l'Ecole. On peut penser que du fait même que ce soit un dispositif institutionnel qui instaure l'entrée par la passe, cette dernière va être davantage soumise aux enjeux de pouvoir de l'institution et moins au parcours analytique du passant. Mon témoignage le montre, mais ma non-entrée par titres et travaux le montre tout autant. Ce n'est pas propre à l'entrée par la passe mais plutôt à la maladie du pouvoir de l'Ecole, la maladie de la passe Une ou de ce qui était appelé dernièrement « la passe dans le monde ». La passe relative à la nomination d'AE a elle aussi fonctionné comme un révélateur de cette maladie.

D'autre part peut-on craindre que le passant, dans son choix de se présenter, soit guidé par une manœuvre institutionnelle qui l'éloignerait de l'objet de son parcours analytique ? Autrement dit, peut-on craindre que le dispositif institutionnel prime sur l'expérience analytique ? D'ailleurs, on saisit bien l'enjeu de la question dans deux formulations différentes de l'entrée : soit la passe à l'entrée, avec la contradiction que cela comporte – à savoir que la passe censée évaluer la fin puisse être mise au début ; soit l'entrée par la passe, et là on privilégie l'entrée – c'est-à-dire la sélection des analystes – et le moyen est le dispositif de la passe. Peut-être la deuxième formulation est-elle plus exacte, pour instaurer une différence entre la passe témoignant de la conclusion d'une analyse et la passe comme procédé pour entrer dans une Ecole.

Quoi qu'il en soit, il me semble – surtout après l'expérience de l'ECF – qu'un dispositif d'entrée qui tienne compte de la particularité relative au parcours analytique est le plus apte à faire contrepoids à ce qui tend dans un groupe vers une collectivisation des sujets sous l'empire du signifiant-maître.

- *Passe et idéal*

Je me suis reportée à quelques textes témoignant de l'entrée par la passe, notamment à la dernière *Lettre mensuelle* intitulée « Actualité de la passe – Vers l'Ecole Une », et j'étais frappée par deux aspects : d'une part un discours rabâché, usé, qui tourne à vide ; d'autre part

⁴ "Discours à l'IEFP", *Scilicet* 2/3, p. 22.

⁵ "Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'Ecole", *Scilicet* 1, p. 16-17.

un discours exalté, imaginarisé, témoignant d'un idéal du parcours effectué, de telle parole de l'analyste, et encore plus de la deuxième passe à venir... Est-ce le dispositif de l'entrée par la passe qui aurait favorisé ce discours ? Evidemment non, puisqu'on a pu repérer les mêmes traits concernant la passe de fin d'analyse et le discours général de l'ECF, ce qui veut dire que ce symptôme est celui de l'ECF elle-même, et non un effet de l'entrée par la passe.

—*Passe et désir de l'analyste*

Dans la *Proposition du 9 octobre*, Lacan indiquait que « la proposition implique une cumulation de l'expérience, son recueil et son élaboration, une sériation de sa variété, une notation de ses degrés ». Ne peut-on pas introduire ces indications au niveau des non-AE ? Concernant la passe ne peut-on concevoir d'une part un dispositif qui permettrait de repérer le désir de l'analyste en rapport avec la nomination d'AE et d'autre part un dispositif relatif à l'entrée à l'École, dont les modalités de fonctionnement seraient sans doute à discuter, et qui permettrait de repérer dans une analyse encore en cours, quelle est l'élucidation qu'un sujet a faite par rapport à son symptôme, en relation avec son désir d'analyste, même s'il n'est pas arrivé à sa conclusion ?